



## **Assemblée générale ordinaire de la Société coopérative du Comptoir broyard 2021 du 30 juin 2021 par écrit**

### **Préambule**

L'Assemblée générale, composée des Sociétaires, est l'organe suprême de la Société coopérative du Comptoir broyard. Elle se réunit traditionnellement une fois par année, en juin, non seulement pour prendre les décisions statutaires concernant le fonctionnement de la Société coopérative mais aussi pour partager un moment de convivialité.

Compte tenu des restrictions sanitaires en vigueur qui ne permettent pas cette convivialité cette année et comme le permet l'article 27 de l'ordonnance fédérale 3 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus, une société peut organiser son assemblée par écrit. Le Comité directeur du Comptoir broyard a décidé de faire usage de cette compétence. C'est pourquoi, l'Assemblée générale 2021 du Comptoir broyard a été organisée par écrit le 30 juin 2021.

Une lettre, datée du 10 juin 2021, a été envoyée à tous les Sociétaires qui avaient jusqu'au 29 juin 2021 pour se prononcer en remplissant un bulletin de vote et qui étaient aussi invités à poser leurs éventuelles questions. Le courrier précité contenait les documents ci-dessous :

- L'ordre du jour
- Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 juin 2020
- Le rapport du Président
- Les comptes 2020
- Le rapport de l'organe de révision
- Le bulletin de vote à compléter et à renvoyer d'ici au 29 juin 2021

L'ordre du jour de cette Assemblée par écrit était le suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 juin 2020
- 2) Rapport du Président
- 3) Comptes 2020
- 4) Rapport de l'organe de révision
- 5) Résolutions :
  - a) Approbation du bilan et du compte de résultat et report de la perte au bilan
  - b) Décharge aux organes responsables
- 6) Renouvellement du Comité
- 7) Nomination de l'organe de révision

Le Comité directeur s'est réuni en date du 30 juin 2021 pour prendre connaissance des résultats du vote. 42 Sociétaires ont participé à cette Assemblée par écrit.

### **Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 23 juin 2020**

Le procès-verbal de l'assemblée du 23 juin 2020 a été envoyé avec les convocations. Celui-ci a été approuvé à l'unanimité.

## **Rapport du Président**

Le rapport du Président a été envoyé avec les convocations. Voici ci-dessous sa teneur :

*« En temps normal et en année de Comptoir, l'Assemblée générale est l'occasion pour le Président de donner des informations sur l'état d'avancement de l'organisation de l'édition à venir, de parler des nouveautés, de motiver les troupes, etc. Nous ne sommes malheureusement pas en temps normal.*

*Comme vous pouvez l'imaginer, ma première année de Présidence ne s'est pas déroulée comme je l'avais imaginée. Lors de ma prise de fonction en juin dernier, je me voulais résolument optimiste sur l'évolution de la situation sanitaire et j'étais convaincu que nous pourrions sereinement organiser notre 11<sup>ème</sup> édition du Comptoir broyard du 19 au 28 novembre 2021. Le Comité directeur, dans sa nouvelle composition, était motivé pour organiser une édition au moins aussi belle que l'édition record de 2019 et s'était même réuni en séminaire de réflexions pour développer de nouvelles idées.*

*Cet optimisme a accompagné le Comité directeur en automne et en hiver. Le 2 février 2021, une conférence de presse était organisée pour annoncer le lancement des inscriptions au Comptoir broyard 2021. Malgré l'avenir incertain, le Comité directeur voulait croire en la possibilité d'organiser une foire commerciale cet automne permettant de promouvoir l'économie locale et favoriser les échanges.*

*Malheureusement, le Comité directeur a dû prendre début mai la pénible décision d'annuler l'édition 2021 dans son format actuel. En effet, force est de constater que malgré une amélioration espérée de la situation en lien avec la vaccination, les incertitudes sont trop nombreuses pour planifier l'organisation d'une manifestation réunissant plusieurs dizaines de milliers de personnes en intérieur en novembre prochain. Parmi ces incertitudes, on peut citer le nombre autorisé de visiteurs, les restrictions sanitaires (port du masque, accès limité aux personnes vaccinées ou testées négativement, consommations/dégustations, etc.) ou encore le risque d'une détérioration de la situation sanitaire cet automne. De plus, le Comité ne souhaite pas faire prendre de risque financier aux exposants ou aux restaurateurs (commande de matériel et de stands, engagement de personnel, diminution des visiteurs). Le Comité n'a pas non-plus souhaité une édition au rabais dans laquelle ni les exposants, ni les visiteurs ne se reconnaîtraient.*

*Le Comptoir broyard reviendra donc encore plus fort en novembre 2023 pour une édition traditionnelle qui contiendra tous les marqueurs qui font son succès (exposants variés, zone festive, halle agricole, armée, etc.). Par contre, ce n'est pas dans l'ADN du Comptoir broyard de baisser les bras et de ne rien faire. C'est pourquoi le Comité travaille d'ores et déjà à un nouveau concept qui sera proposé en novembre 2021. Ce concept sera développé autour des trois axes suivants qui caractérisent notre raison d'être : promouvoir l'économie broyarde, favoriser les échanges et le réseautage, réunir la population dans une ambiance conviviale. Les détails de ce concept et d'autres surprises et nouveautés seront dévoilés prochainement.*

*Au terme de cette première année de Présidence, je tiens à remercier mes collègues du Comité directeur pour leur engagement. Notre équipe s'est rajeunie avec les arrivées de Vivian Givel et d'Alex Bovey. Nous avons aussi le plaisir de proposer d'y accueillir une deuxième femme en la personne de Sylvie Descloux. Je remercie aussi nos partenaires et tous les amis du Comptoir qui nous ont témoigné leur soutien en cette année tourmentée. Je ne saurais terminer sans avoir une pensée pour les familles proches du Comptoir qui ont perdu des êtres chers cette année.*

*Je vous donne rendez-vous l'année prochaine pour une assemblée en présentiel lors de laquelle je me réjouis de vous revoir et de partager un verre en votre compagnie. »*

## **Approbation des comptes 2020 (bilan et compte de résultat) avec report au bilan de la perte de l'exercice**

Une copie des comptes et du bilan ont été envoyés avec les convocations, avec le rapport de l'organe de révision. Les comptes bouclent sur une perte de CHF 15'520.81.

Ces comptes ont été approuvés à l'unanimité.

### **Décharge aux organes responsables (comité et organe de révision)**

Les Sociétaires ont donné à l'unanimité décharge aux organes responsables.

### **Renouvellement du Comité**

Le Comité directeur proposait d'accueillir Mme Sylvie Descloux dans ses rangs. Mme Descloux est une jeune entrepreneur broyeur, habitante de Lucens, fondatrice de la société de consulting en ressources humaines Let's Grow Up, basée à Payerne. Cette société était présente avec un stand lors de la dernière édition du Comptoir broyeur de 2019.

Les huit autres membres du Comité directeur étaient motivés à continuer leur mandat. Pour rappel, il s'agit de :

- Philippe Arrighi, Président
- Laurent Favre, Vice-Président
- Lionel Conus, Secrétaire
- Myriam Baudin, Caissière
- Sébastien Bovet
- Damien Corminboeuf
- Vivian Givel
- Alexandre Bovey

La composition du Comité directeur, telle que proposée ci-dessus, a été approuvée à l'unanimité.

### **Nomination de l'organe de révision (Fiduconseils SA à Estavayer-le-Lac pour un nouveau mandat)**

La proposition du Comité directeur de reconduire le mandat de Fiduconseils SA à Estavayer-le-Lac comme organe de révision, cette société étant disposée à accepter ce mandat, a été approuvée à l'unanimité moins une abstention.

### **Remarques**

Outre quelques salutations et mots d'encouragement, les Sociétaires n'ont pas formulé de remarques ou poser de questions.

Au nom du Comptoir broyeur

Philippe Arrighi  
Président

Lionel Conus  
Secrétaire